



Dix années d'épreuves de qualifications Loisirs : bilan et perspectives

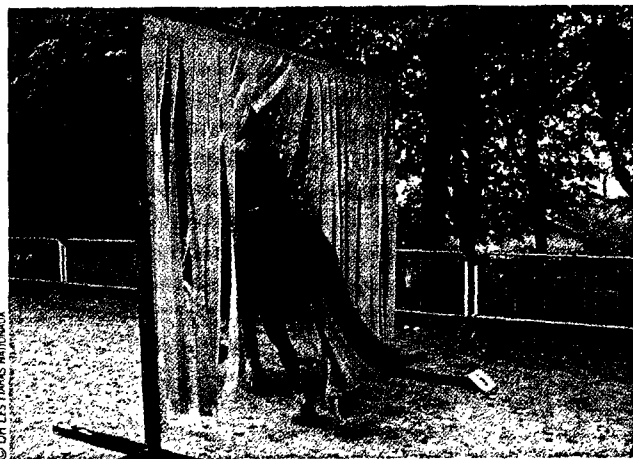
L'équitation en France est, pour l'essentiel, une activité de loisir sportif. Face au déficit d'organisation du marché de la production pour répondre à la demande en chevaux destinés à une pratique équestre qui allie plaisir et sécurité, les Haras nationaux, avec et sous l'impulsion des professionnels du tourisme équestre, ont mis en place dans les années 90 des épreuves de qualification dites de « loisirs ». Ces épreuves ont pour objectif de démarquer les chevaux agréables et sécurisants afin que les utilisateurs (cavaliers, clubs) puissent les identifier plus facilement. L'objet de cet article est de dresser un bilan de cet effort de structuration de l'offre.

OBJECTIFS ET CONTENU DES ÉPREUVES

D'après le règlement des concours d'élevage des Haras nationaux, les épreuves de qualification ont pour objectif de permettre :

- aux éleveurs de valoriser leur production ;
- aux cavaliers de se fournir une monture testée ;
- aux professionnels d'évaluer et de promouvoir leur cavalerie mais aussi de favoriser la sélection des reproducteurs ;
- d'entretenir une réflexion à propos des qualités du cheval de loisirs (cheval destiné à une pratique équestre alliant plaisir et sécurité).

Les épreuves sont ouvertes à tout type d'équidés identifiés âgés de 1 à 18 ans. Elles consistent en une série de tests de comportement, d'évaluation du modèle et de qualité des allures. C'est donc, à la fois, le caractère et le dressage du cheval qui sont évalués. Il existe des épreuves à la fois attelées, montées et bâties mais la discipline d'utilisation importe peu pour qualifier un cheval de « cheval de loisirs ».

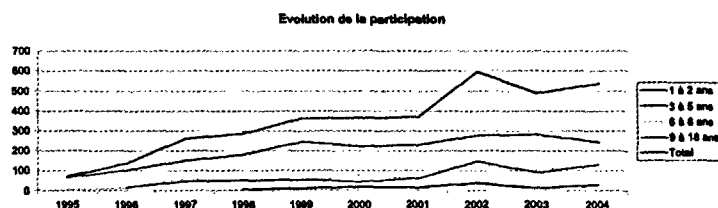


L'objectif recherché est de mettre en évidence le cheval polyvalent, complice, « passe-partout » avec lequel l'amateur se fera plaisir. La finalité des épreuves n'est pas de classer les animaux entre eux (c'est la raison pour laquelle on parle d'épreuves et non de concours loisirs) mais de qualifier (démarquer) ceux qui sont agréables à utiliser en leur attribuant un titre de « qualifié », « mention » ou « élite » loisirs, par ordre de mérite croissant. Ce titre est alors inscrit sur leur livret SIRE.

Afin d'encourager la présentation de jeunes animaux, une prime (qui a un caractère incitatif puisqu'elle représente un espoir de gain) est réservée aux animaux âgés de 3 à 5 ans qui sont qualifiés dans le cadre des épreuves loisirs et qui sont inscrits à un stud-book ou à un registre français.

RÉSULTATS

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre de participants au total et par tranches d'âge.



SOURCE : D'APRÈS LES INFORMATIONS ENREGISTRÉES AU SIRE À LA DATE DU 24 JUIN 2005

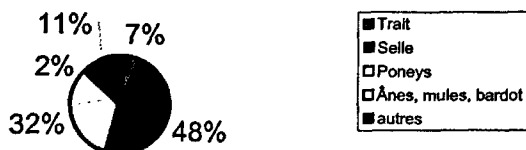
Sur les 10 dernières années, près de 3 500 animaux sont passés dans ces épreuves ce qui est infime au regard de la population concernée (moins de 1 %) même si le taux de participation augmente fortement. On remarquera en particulier deux poussées de participation en 1999 et 2002, consécutives à des campagnes de communication sur les épreuves de qualification. Ces campagnes furent organisées en 1998 par les Haras nationaux avec une cible tout public et en 2001 par le CNTE (Comité national du tourisme équestre) auprès des centres affiliés. Si l'on en croit le pic de participation constaté l'année suivante dû en grande partie à une augmentation de la présentation de chevaux d'âge (entre 6 à 18 ans), cette dernière a certainement eu un véritable impact et entraîné des « labellisations » de cavalerie dans les centres de tourisme équestre.

Le petit nombre d'épreuves programmées (26 en 2005) explique, en partie, la faible utilisation de ce dispositif. Il faut reconnaître que les tests des épreuves de qualification loisirs sont très lourds à monter : ils requièrent matériel, repérage et personnel sur place. Ils ont lieu en extérieur en général. Les coûts de mise en place et de gestion de ces épreuves seraient ainsi presque aussi importants que le montant de prime versé. Le rapport a été estimé à 0,8. C'est, en partie, pour cette raison qu'elles sont, la plupart du temps, seulement co-organisées par les Haras nationaux, c'est-à-dire que l'essentiel du coût d'organisation est supporté par l'organe qui en a fait la demande (association d'éleveurs, d'utilisateurs, club).



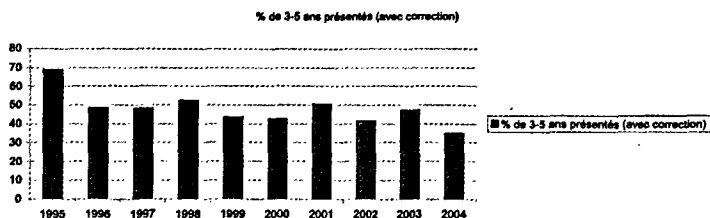
► Sur les animaux présentés en épreuves de qualification loisirs durant les 10 dernières années, 28 % sont reproducteurs : 8 % d'étalons et 20 % de juments. Ce pourcentage est d'autant plus élevé que l'on se situe dans un stud-book. Il atteint même 83 % chez le Comtois ! A noter au passage que les qualifications loisirs sont belles et bien en mesure de servir les races puisque près de 60 % des animaux présentés sur les 10 dernières années sont inscrits à un stud-book ou au registre français d'une race étrangère.

Répartition par types



SOURCE : D'APRÈS LES INFORMATIONS ENREGISTRÉES AU SIRE À LA DATE DU 24 JUIN 2005

60 % des animaux présentés avaient entre 3 et 5 ans lors du concours. Ces résultats, en contradiction avec le ressenti de terrain, ont été recalculés en retirant les événements où le nombre de 3-5 ans enregistrés dans SIRE correspondait exactement au nombre de participants ou lorsque ces événements étaient trop fréquents pour un même département. Il est probable, en effet, que, par commodité, seul le nombre d'animaux primés ait été enregistré dans SIRE en raison des délais d'engagement souvent non respectés. Au final, la part de jeunes chevaux reste importante (44 % sur la période étudiée) même si elle a tendance à décroître avec le temps.



SOURCE : D'APRÈS LES INFORMATIONS ENREGISTRÉES AU SIRE À LA DATE DU 24 JUIN 2005

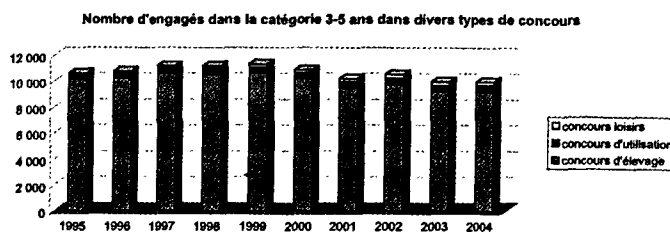
La forte représentation des 3-5 ans peut s'expliquer, en partie, par le fait que les animaux qualifiés dans cette catégorie d'âge sont éligibles, sous certaines conditions, à une prime.

Le montant de cette prime est déterminé par le délégué régional des Haras nationaux. Celle-ci ne peut dépasser celle attribuée aux chevaux et poneys montés (plafonnée à 120/380 euros selon le niveau du concours). En 2003, la prime moyenne accordée par primé a été de 100 euros tandis que le montant par partant de la prime était de 43 euros (48 euros pour les poneys, 34 euros pour les traits). Si l'on considère que les participants ont fait 100 km pour se rendre sur l'épreuve en raison du faible nombre d'épreuves, une journée de préparation et une journée sur place, le coût du déplacement représente 164 euros.

La prime a donc techniquement bel et bien un caractère incitatif. Rappelons, pour mémoire, que la Commission européenne considère que toute aide qui couvre 15 % du montant total du projet est incitative.

Notons également que certaines associations de race ont développé des politiques de qualification assez marquée que ce soit pour la sélection ou la valorisation (cas du New-forest et du Mérens, par exemple).

Le graphique suivant permet de voir que, s'ils ont le mérite d'être utilisés, ces outils le restent marginalement par rapport aux autres épreuves proposées aux 3-5 ans.



SOURCE : D'APRÈS LES INFORMATIONS ENREGISTRÉES AU SIRE À LA DATE DU 24 JUIN 2005

Ces concours n'ont donc certainement pas trouvé la place qu'ils méritent au regard des enjeux auxquels ils prétendent répondre. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : déficit d'image, de promotion, de volonté politique ou, pire, d'intérêt économique. Sur ce dernier point, les travaux engagés par le Sherpa Mérens pour estimer l'impact commercial des épreuves méritent d'être suivis avec la plus grande attention.

PERSPECTIVES

Si les épreuves de loisirs servent à valoriser le cheval, leur faible utilisation interroge. Les acteurs de la filière ont-ils vraiment connaissance de cet outil ? Correspondent-elles à un besoin des utilisateurs ? Les motivations des personnes qui les utilisent sont-elles en cohérence avec les objectifs affichés de la mesure ?

Pour répondre à ces questions, la FIVAL a demandé aux Haras nationaux d'étudier la demande et l'expression des besoins afin de proposer au Ministère de l'agriculture un recalibrage du dispositif pour offrir à la filière un outil adapté à ses besoins. Une première étape consistera à promouvoir l'outil au Salon du cheval 2005 et à engager une première écoute des clients potentiels. Cette écoute sera approfondie par une analyse de la demande des éleveurs, propriétaires et clubs et présentée aux représentants socioprofessionnels de la filière. La synthèse de ces travaux vous sera présentée dans un prochain Equ'Idée. En attendant, je vous encourage à venir au stand de la FIVAL au Salon du cheval de Paris entre le 3 et 11 décembre 2005 où le cheval de loisirs fait son show !

Pastèle SOLEILLE